

Communiqué de presse

Nouvelle structure pour les Transports publics fribourgeois Une marque unique pour quatre sociétés

Les Transports publics fribourgeois (TPF) SA vont se doter d'une nouvelle organisation juridique, afin de pouvoir relever sereinement les défis qui attendent la branche des transports publics. Au 1^{er} janvier 2015, TPF se déclinera en quatre sociétés indépendantes réunies sous le modèle de Holding avec une marque unique toujours symbolisée par les célèbres « ronds rouges ». Cette opération renforce l'ancrage fribourgeois de la compagnie et permettra à l'Etat et à la Ville de Fribourg d'obtenir à terme des dividendes du secteur immobilier. La nouvelle structure satisfera également aux exigences de la Confédération dans le domaine des infrastructures ferroviaires.

Issus de la fusion en 2000 des GFM et des Transports en commun de Fribourg, les TPF franchissent une nouvelle étape dans l'évolution de leur organisation, en adoptant la forme d'une Holding. Au 1^{er} janvier 2015, la société mère, Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA sera détenue à 75% par l'Etat de Fribourg (aujourd'hui 54%). La part de la Ville de Fribourg (16%) et des CFF (5%) demeure à l'identique. Cette nouvelle répartition de l'actionnariat découle de la volonté de la Confédération de séparer le secteur de l'infrastructure ferroviaire des autres secteurs d'activités.

La Holding qui comprendra la direction générale et les services centraux chapeautera trois autres sociétés : Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF Infra), Transports publics fribourgeois Trafic (TPF Trafic) et Transports publics fribourgeois Immobilier (TPF Immo). La Confédération détiendra la majorité de TPF Infra avec 66,5%. La Holding possédera le 33,5% restant de cette société et sera actionnaire à 100% des deux autres. Sur un plan financier, ce changement d'organisation constitue une opération blanche tant pour l'Etat que pour la Confédération, le processus se faisant par abandon de créances.

La constitution de ces quatre sociétés permet de renforcer la transparence sur les activités des différents secteurs et de répondre à des mécanismes de financement bien distincts, tout en minimisant les risques. La création d'une société immobilière permettra à terme de verser des dividendes aux actionnaires que sont les collectivités publiques, afin de pouvoir autofinancer les améliorations de l'offre en transports publics.

Une seule convention collective de travail et une identité forte

La gouvernance et la conduite opérationnelle de cette nouvelle organisation se feront dans un souci de simplicité et d'efficacité. L'administration des trois sociétés Infra, Trafic et Immo sera confiée au directeur général, en tant qu'administrateur délégué, ainsi qu'à deux autres membres de la direction générale. Les quatre sociétés se rangeront derrière une marque unique, dont le logo reste inchangé. La convention collective de travail actuelle couvrira l'ensemble des sociétés. Les collaborateurs conserveront la garantie de la mobilité de l'emploi. La proposition de cette nouvelle structure et la feuille de route vers sa mise en œuvre seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires le 27 juin prochain. Une assemblée générale extraordinaire devra encore entériner le processus le 17 avril 2015 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Fribourg, le 16 mai 2014.